

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 28 MARS 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 28 mars à dix-neuf heures, le Comité Syndical, dûment convoqué le 22 mars en application de l'article L2121-17 du CGCT, s'est réuni dans l'auditorium du collège de Saint-Pierre en Faucigny, sous la présidence de Monsieur Bruno Forel, président.

Nombre de délégués titulaires en exercice au jour de la séance (59) :

Délégués présents (33) : Bouchet J., Coutagne F., Vinet P., Pignal-Jacquard M., Bouvard C., Mogenet JC., Zobel JP., Clémentin R., Van Cortenbosch R., Constantin A., Bouvet S., Mermin JP., Bufflier D., Lombard T., Déage P., Javogues S., Lamure R., Bron I., Gavard J., Forel B., Meynet-Cordonnier M., Gonzales-Rodriguez B., Cheneval JP., Desbiolles L., Bron M., Bégot P., Burgniard R., Déramé L., Laperrousaz M., Meynet F., Carrier A., Croisier MF., Spinelli R.

Délégués ayant donné pouvoir (4) : Villard H. donne pouvoir à Coutagne F., Morand G. donne pouvoir à Lamure R., Roger A. donne pouvoir à Forel B., Watt-Chevallier A. donne pouvoir à Mermin JP.

Délégués titulaires excusés (29) : Ollier B., Viale P., Martel M., Perrillat-Amédée A., Cartéron D., Mattel JL., Revenaz S., Paget JM., Stropiano M., Vannson C., Hénon C., Caul-Futy F., Dussaix J., Pernat MP., Jancart D., Valli S., Fournier C., Monet P., Bach M., Rannard N., Boex C., Arnould R., Mayoraz R., Valentin A., Scherrer F., Bosson JF., Bosland JP., Journe JP., Soulat JL.

Délégués présents sans voix délibérative (1) : Bouvet S.

Jean-Charles MOGENET est désigné secrétaire de séance.

D2024-02-07 - FINANCES LOCALES - DECISIONS BUDGETAIRES - BUDGET PRIMITIF 2024

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-1 et suivants ;
- Vu** l'arrêté du 21 décembre 2023 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales uniques, aux métropoles et à leurs établissements publics administratifs ;
- Vu** l'Arrêté PREF/DRCL/BCLB-2022-0035 du 12 décembre 2022 approuvant la modification des statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) ;
- Vu** la délibération D2024-01-05 du 29 février 2024 relative au débat d'orientation budgétaire 2024 ;
- Vu** la délibération D2024-02-05 du 28 mars 2024 portant affectation définitive des résultats ;
- Vu** la délibération D2024-02-06 du 28 mars 2024 portant révision des autorisations de programmes et des crédits de paiement (AP/CP)

Considérant le budget général présenté par chapitres ;

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Article 1 : Approuve par chapitres le budget primitif 2024 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 10 188 000.00 € en fonctionnement et à 22 600 000.00 € en investissement comme présenté ci-dessous :

TOTAL Dépenses de fonctionnement	10 188 000.00 €
DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 016 789.70 €
Chapitre 011 - Charges à caractère général	5 255 731.38 €
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 279 437.28 €
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	246 660.00 €
Chapitre 66 - Charges financières	149 961.04 €
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	85 000.00 €
DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	2 171 210.30 €
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	915 861.30 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 255 349.00 €
D002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE OU ANTICIPE	0.00 €

TOTAL Recettes de fonctionnement	10 188 000.00 €
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	8 646 248.20 €
Chapitre 013 - Atténuations de charges	14 999.99 €
Chapitre 70 - Produits des services, du domaines et ventes diverses	17 000.00 €
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	8 487 748.21 €
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	41 500.00 €
Chapitre 76 - Produits financiers	0.00 €
Chapitre 77 - Produits spécifiques	85 000.00 €
RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT	500 000.00 €
Chapitre 042 - Opérations d'ordre entre section	500 000.00 €
R002 RESULTAT ANTERIEUR REPORTE OU ANTICIPE	1 041 751.80 €

TOTAL Dépenses d'investissement	22 600 000.00 €
CREDITS NOUVEAUX DEPENSES REELLES INVESTISSEMENT	16 602 277.07 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	945 000.00 €
Chapitre 13 Subventions d'investissement	10 000.00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles sauf 204	1 417 960.00 €
Chapitre 204 - subvention d'investissement	2 010 000.00 €
Chapitre 21- Immobilisations corporelles	1 264 030.84 €
Chapitre 23 - Immobilisations en cours	7 936 986.22 €
Chapitre 45 -Opération pour compte de tiers	3 018 300.01 €
CREDITS NOUVEAUX DEPENSES D ORDRE INVESTISSEMENT	1 708 411.20 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections	500 000.00 €
Chapitre 041 -Opérations patrimoniales	1 208 411.20 €
RESTES A REALISER	3 348 886.45 €
D 001 SOLDE D EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	940 425.28 €

TOTAL Recettes d'investissement	22 600 000.00 €
CREDITS NOUVEAUX RECETTES REELLES INVESTISSEMENT	16 006 904.55 €
Chapitre 10 : Dotations, fonds divers et réserves (hors compte 1068 excédents de fonctionnement capitalisés)	1 069 745.84 €
1068 excédents de fonctionnement capitalisés	1 202 000.00 €
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	8 168 019.94 €
Chapitre 16 - Emprunts et dettes	2 244 391.74 €
Chapitre 45 -Opération pour compte de tiers	3 322 747.03 €
CREDITS NOUVEAUX DEPENSES D ORDRE INVESTISSEMENT	3 379 621.50 €
Chapitre 040 - Opérations d'ordre entre sections :	1 255 349.00 €
Chapitre 041 - Opérations patrimoniales :	1 208 411.20 €
Chapitre 021 – Virement de la section de fonctionnement	915 861.30 €
RESTES A REALISER	3 213 473.95 €
R 001 SOLDE D EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0.00 €

Article 2 : Autorise le Président à procéder à des mouvements de crédit de chapitre à chapitre (hors dépenses de personnel) au sein de la section d'investissement d'une part et au sein de la section de fonctionnement d'autre part dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections. Ces mouvements de crédits seront précisés par décision du président et l'assemblée délibérante en sera informée lors de la plus proche séance.

Article 3 : Autorise le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Secrétaire de séance,
Jean-Charles MOGENET



Pour copie conforme,
Le Président, Forel Bruno



Acte certifié exécutoire par le Président du SM3A compte tenu de :

- Sa réception en sous-préfecture le :
- Sa publication le :

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le



ID : 074-257401943-20240328-D2024_02_07-BF